

Première session de 2022 du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) 29-31 mars 2022

Notification de la Directrice exécutive

I. Dates, ordre du jour, lieu et participation

1. La deuxième session de 2021 du Conseil exécutif s'est tenue sous forme hybride les 15 et 16 novembre 2021. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2021 fait l'objet du document HSP/EB.2021/21. Les décisions adoptées par le Conseil lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2021/22.
2. À sa deuxième session de 2021, le Conseil exécutif a adopté la décision 2021/8, dans laquelle il a décidé que sa première session de 2022 se déroulerait sur trois jours, du 29 au 31 mars 2022, étant entendu que le Bureau formulerait ultérieurement des recommandations concernant tout changement devant être apporté à l'ordre du jour provisoire.
3. L'ordre du jour provisoire, tel qu'arrêté par le Conseil exécutif dans sa décision 2021/8 et examiné plus avant et amendé par le Bureau à sa réunion du 9 décembre 2021, figure dans le document HSP/EB.2022/1 et peut être consulté à l'adresse <https://unhabitat.org/first-session-of-2022-of-the-executive-board>. Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil exécutif (HSP/HA.1/HLS.3), les documents de travail de la session seront distribués dans les six langues officielles de l'ONU le 1^{er} mars 2022 au plus tard, soit quatre semaines avant l'ouverture de la session.
4. Bien qu'il soit prévu, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), que la session se tienne sous forme hybride, soit une réunion en ligne pour les représentants qui ne se trouvent pas à Nairobi et une réunion en présentiel pour les représentants des missions permanentes situées à Nairobi, la Directrice exécutive continuera de surveiller la situation, pour le cas où il serait possible que la session se tienne soit entièrement en présentiel, les délégations étant alors physiquement présentes au siège d'ONU-Habitat à Nairobi, soit entièrement en ligne, en tenant compte des mesures de précaution nécessaires liées à la pandémie. Toutefois, compte tenu de la poursuite et de l'évolution de la pandémie, la Directrice exécutive continuera de prévoir les dispositions nécessaires pour que la session puisse se tenir sous forme hybride et bénéficier de services d'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU, et elle consultera la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) et le Gouvernement kényan afin de déterminer le meilleur format possible pour la session.
5. La réunion sera ouverte le mardi 29 mars 2022 à 9 heures [heure de Nairobi (TU+3)]. Les participants se joignant à distance doivent être en ligne et connectés à la réunion avant 8 h 45. Si la session se tient sous forme hybride ou en présentiel, les participants sont priés de prendre place avant 8 h 45 dans la salle de conférence 2 de l'ONUN.
6. Les modalités d'accès à la session en ligne seront communiquées aux participants à partir du 25 mars 2022.
7. Les [36 membres](#) du Conseil exécutif devraient participer à la session.
8. De surcroît, aux termes de l'article 17 du Règlement intérieur, « [t]out État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil exécutif et tout membre d'une institution spécialisée peut assister aux réunions du Conseil [exécutif] ». Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur, les membres du Conseil exécutif et les observateurs doivent communiquer au secrétariat du Conseil exécutif, dès que possible et le 25 mars 2022 au plus tard, les noms de leurs représentants accrédités, de leurs représentants suppléants et de leurs conseillers, y compris leur adresse électronique, afin qu'ils puissent accéder à la session. Chaque délégation devrait se composer d'un représentant accrédité et d'autant de représentants suppléants et de conseillers que nécessaire.

II. Principales questions à l'examen

9. Au nombre des principales questions qui seront examinées par le Conseil exécutif à sa première session de 2022 figurent :

- a) Questions financières, budgétaires et administratives ;
- b) État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 ;
- c) Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ;
- d) Préparatifs en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
- e) Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial ;
- f) Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session ;
- g) Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies ;
- h) Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail ;
- i) Mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat ;
- j) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des méthodes de travail du Conseil exécutif conformément à sa décision 2020/6 et sur la base d'une enquête menée par le secrétariat par suite de la demande formulée par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021, tendant à évaluer l'efficacité de cette session pour ainsi améliorer le processus et les résultats des sessions futures, y compris les discussions concernant le calendrier des futures sessions du Conseil.

III. Consultations informelles

10. Pour faciliter les travaux du Conseil exécutif, des dispositions seront prises, sur demande, pour organiser des consultations informelles au sein même des groupes régionaux, qui porteront sur diverses questions, y compris tout projet de texte final, y compris des projets de décision, dont le Conseil exécutif sera saisi pour examen et adoption éventuelle. Ces demandes peuvent être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes : chris.mensah@un.org et unhabitat-sgb@un.org.

IV. Organisation des travaux proposée pour la première session de 2022

11. La Directrice exécutive propose aux États membres l'organisation et le calendrier des travaux présentés dans l'annexe de la présente notification.

A. Bureau

12. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, le Bureau du Conseil exécutif se compose d'un Président, de trois Vice-Présidents et d'un Rapporteur. Les membres du Bureau pour la période 2021–2022, qui ont été élus par le Conseil à sa première session de 2021, le 8 avril 2021, assureront la conduite de la première session de 2022. La répartition géographique des membres du Conseil exécutif élus par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session en mai 2019 pour un mandat de quatre ans peut être consultée [ici](#), tandis que la répartition géographique du Bureau pour la période 2021–2022 se présente comme suit :

Président(e)	:	Pologne (États d'Europe orientale)
Vice-président(e)s	:	Égypte (États d'Afrique) France (États d'Europe occidentale et autres États) Pakistan (États d'Asie et du Pacifique)
Rapporteur(se)	:	Chili (États d'Amérique latine et des Caraïbes)

13. Conformément à l'article 9 encore, le Conseil exécutif élira parmi ses membres, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable, un nouveau Bureau composé d'un Président, de trois Vice-Présidents et d'un Rapporteur, dont le mandat commencera à l'issue de la première session de 2022.

14. Le Bureau du Conseil exécutif pour la période 2022–2023 devrait se composer comme suit :

États d'Amérique latine et des Caraïbes : *Président(e)*

États d'Europe orientale : *Vice-Président(e)*

États d'Afrique : *Vice-Président(e)*

États d'Asie et du Pacifique : *Vice-Président(e)*

États d'Europe occidentale et autres États : *Rapporteur(se)*

B. Réunions pendant la session

1. Premier jour de la session

15. À la suite de consultations au sein du Bureau, il est recommandé que les travaux du Conseil exécutif se déroulent principalement dans le cadre de séances plénières en ligne et sous forme hybride, sur trois jours. Il est proposé que le premier jour de la première session de 2022 soit consacré aux points suivants : ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour) ; questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour) ; rapports des présidents des groupes de travail spéciaux (point 3 de l'ordre du jour) ; questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 (point 4 de l'ordre du jour) ; rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les travaux et activités d'ONU-Habitat, publiés depuis la précédente session du Conseil exécutif (point 5 de l'ordre du jour) ; état d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 (point 6 de l'ordre du jour).

2. Deuxième jour de la session

16. Il est proposé que le deuxième jour soit consacré aux points suivants : mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (point 7 de l'ordre du jour) ; réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (point 8 de l'ordre du jour) ; préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial (point 9 de l'ordre du jour) ; progrès réalisés dans l'application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 10 de l'ordre du jour) ; mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies (point 11 de l'ordre du jour).

3. Troisième jour de la session

17. Il est proposé que le troisième jour soit consacré aux points suivants : mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail (point 12 de l'ordre du jour) ; rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat (point 13 de l'ordre du jour) ; progrès réalisés dans la mise en œuvre des méthodes de travail du Conseil exécutif conformément à sa décision 2020/6 et sur la base d'une enquête menée par le secrétariat à la suite de la demande formulée par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021, tendant à évaluer l'efficacité de cette session pour ainsi améliorer le processus et les résultats des sessions futures, y compris les discussions concernant le calendrier des futures sessions du Conseil (point 14 de l'ordre du jour) ; examen et adoption des documents issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2022 (point 15 de l'ordre du jour) ; élection des membres du Bureau (point 16 de l'ordre du jour) ; questions diverses (point 17 de l'ordre du jour) ; clôture de la session (point 18 de l'ordre du jour).

C. Consultations sur les projets de décision dont le Conseil exécutif sera saisi

18. Il est recommandé, pour des raisons d'efficacité, que les projets de texte final, y compris les projets de décision, dont le Conseil exécutif serait saisi à sa première session de 2022 soient examinés avant la session par le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives créé par le Conseil exécutif au paragraphe 7 de sa décision 2019/2. Le président de ce groupe devrait ensuite, sur la base de ces discussions préliminaires, transmettre les projets de texte final, dont les projets de décision, au Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Président du Conseil exécutif, pour qu'ils soient examinés plus avant et éventuellement adoptés.

19. Il est également prévu qu'une partie de la session sera consacrée à des négociations informelles sur les projets de décision en vue de les fusionner, de les concilier ou de les clarifier, si nécessaire, avant leur examen par le Conseil exécutif lors d'une séance plénière de la session.

D. Inscription

20. Tous les représentants sont invités à s'inscrire en ligne pour la deuxième session de 2022 à partir du mercredi 16 février 2022, sur la page <https://unhabitat.org/first-session-of-2022-of-the-executive-board>. Tous les participants sont censés s'inscrire en ligne avant le vendredi 25 mars 2022 à 14 heures, heure de Nairobi (TU+3), afin de permettre à l'organisation de consigner avec précision la présence de tous les participants et de leur fournir l'accès à la plateforme en ligne pour la session.

21. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le secrétariat d'ONU-Habitat demande également aux missions permanentes et aux observateurs auprès d'ONU-Habitat à Nairobi et auprès de l'ONU à New York de s'inscrire en ligne et de bien vouloir, en outre, communiquer les noms des membres de leurs délégations respectives, dès que possible et le vendredi 25 mars 2022 au plus tard, au Secrétaire des organes directeurs d'ONU-Habitat, M. Chris Mensah (téléphone : 254 732 689 199 ; adresses électroniques : chris.mensah@un.org et unhabitat-sgb@un.org).

22. Des renseignements supplémentaires sont affichés sur le site d'ONU-Habitat, sur les pages <https://unhabitat.org/first-session-of-2022-of-the-executive-board> et <https://unhabitat.org/governance/executive-board>. Toute question concernant la session doit être adressée à :

Mr. Chris Mensah
Secretary to the Governing Bodies
United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat)
P.O. Box 30030
00100 Nairobi
Kenya
Adresses électroniques : chris.mensah@un.org et unhabitat-sgb@un.org
Tél. : +254 20 762 5521/3216 ; portable : +254 732 689 199

Proposition d'organisation des travaux et de calendrier pour la première session de 2022 du Conseil exécutif (29–31 mars 2022)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure*</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi (29 mars 2022)	9 heures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la session. 2. Questions d'organisation : <ol style="list-style-type: none"> a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2022 ; b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2021. 3. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif. 4. Questions financières, budgétaires et administratives, notamment la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et mesures prises par ONU-Habitat pour lutter contre les déséquilibres géographiques et entre les sexes dans la composition de ses effectifs.
	14 heures	<ol style="list-style-type: none"> 5. Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les travaux d'ONU-Habitat, publiés depuis la précédente session du Conseil exécutif. 6. État d'avancement et examen du projet de programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023. <p><i>Consultations informelles sur les projets de document issus de la session.</i></p>
Mercredi (30 mars 2022)	9 heures	<ol style="list-style-type: none"> 7. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique. 8. Préparatifs en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. 9. Préparatifs de la onzième session du Forum urbain mondial.
	14 heures	<ol style="list-style-type: none"> 10. État d'avancement de la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session. 11. Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies. <p><i>Consultations informelles sur les projets de document issus de la session.</i></p>
Judi (31 mars 2022)	9 heures	<ol style="list-style-type: none"> 12. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail. 13. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat. 14. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des méthodes de travail du Conseil exécutif conformément à sa décision 2020/6, y compris les discussions sur le calendrier des futures sessions du Conseil exécutif. <p><i>Consultations informelles sur les projets de document issus de la session.</i></p>
	14 heures	<ol style="list-style-type: none"> 15. Examen et adoption des documents issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2022. 16. Élection des membres du Bureau. 17. Questions diverses. 18. Clôture de la session.

* Heure de Nairobi (TU+3).